

Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le Mercredi 29 Avril 2026 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-28

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe GREFFIER,

MATIERE : FONCTION
PUBLIQUE

Date de convocation : le 23 Avril 2026,

SOUS-MATIERE :
PERSONNEL TITULAIRE ET
STAGIAIRE DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

PRESENTS : M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, M. Didier GANGLOFF, Mme Marie DE ALMEIDA, Mme Jacqueline RATABOUIL, M. Jean-Baptiste MOUTON, Mme Corinne PEYCHOU, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jennifer KERIVY.

**OBJET : COMPOSITION
DU COMITE SOCIAL
TERRITORIAL COMMUN
ET DE LA FORMATION
SPECIALISEE EN
SANTE, SECURITE ET
CONDITIONS DE
TRAVAIL DE LA
COMMUNE DE
CASTELNAUDARY ET
DU C.C.A.S.**

EXCUSES : Mme Monique CARPENTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie DE ALMEIDA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L251-5 à L251-10.

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux (CST) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, qui prévoit la fusion des Comités Techniques et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, au sein d'une nouvelle instance dénommée Comité Social Territorial.

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié,

Vu la délibération n° 2025-36 du 10 décembre 2025 du Conseil d'administration du CCAS et la délibération n° 2025-366 du 15 décembre 2025 du Conseil municipal de la mairie de Castelnaudary,

Vu le comité social territorial du 14 avril 2026,

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du CST dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de :

- 227 agents, 131 femmes, 96 hommes.
- Soit 57,9% femmes,
- Soit 42,1% hommes.

Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

INSTITUT au sein du CST une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ;

FIXE pour le comité social territorial :

- le nombre de représentants du personnel titulaires à 4 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel,
- le nombre de représentants de la collectivité titulaires à 4 et un nombre égal de représentants suppléants.


FIXE pour la formation spécialisée instituée au sein du CST :

- le nombre de représentants du personnel titulaires à 4 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel,
- le nombre de représentants de la collectivité titulaires à 4 et un nombre égal de représentants suppléants.

La formation spécialisée sera composée avec les mêmes membres que ceux du CST pour traiter les questions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

ACTE les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte au 1^{er} janvier 2026 ;

AUTORISE pour le CST et la formation spécialisée le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

Ampliation faite le : 30 AVR. 2026 Certifié exécutoire par réception en Préfecture le : 30 AVR. 2026 Et par publication le : 05 MAI 2026 Par délégation, Le Vice-Président du CCAS,  Didier GANGLOFF

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 29 Avril 2026

Le Président,


Philippe GREFFIER

Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20260429-DB202623-DE
Reçu le 30/04/2026